

STATUT FINANCIER DU DMF

SAISON 2026/2027

✓ ENGAGEMENT dans les compétitions district

Droit d'engagement championnats et coupes seniors hommes D1 et D2	77.00€
Droit d'engagement championnats et coupes seniors hommes D3 et D4	58.00€
Droit d'engagement championnats et coupes seniors féminines	45.00€
Droit d'engagement championnats et coupes jeunes et jeunes féminines	31.00€
Droit d'engagement des équipes U11 et U13	15.00€
Droit d'engagement championnats et coupes loisir et vétérans	10.00€
Délais non respecté pour la renonciation à l'accession	35.00€
Droit d'engagement championnats et coupes Futsal seniors	60.00€
Droit d'engagement championnats et coupes Futsal jeunes et féminines	40.00€

✓ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (art. 12.3 des statuts du DMF)

Amende aux clubs pour absence ou non-représentation aux assemblées générales	50.00€
--	--------

✓ Convocation reçue du DMF

Amende pour convocation non honorée par le club	50.00€
---	--------

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU DMF

✓ Coordonnées du club

Manque ou coordonnées incomplètes des dirigeants	10.00€
Membres du Bureau du comité du club non licenciés (par personne)	10.00€

✓ Cotisations des clubs

Cotisation départementale	55.00€
Appel de cotisation pour la reconstitution de fond de réserve	45.00€

✓ Recouvrement dette clubs

Non respect de l'échéancier mis en place	50€
Rejet de chèque	Frais réel

✓ Challenges et tournois

Déclaration tardive (moins de 7 jours)	30.00€
Compétitions organisées sous une autre forme que 1 à 3 journées consécutives	100.00€
Organisation sans déclaration préalable	100.00€
Organisation et/ou participation à un tournoi ou rassemblement U7 ou U9 donnant lieu à un classement	100.00€
Organisation et/ou participation à un tournoi ou rassemblement U7, U9 ou U11 pendant des pratiques organisées par le DMF.	100.00€

DMF

✓ Matchs amicaux ou d'entraînements

Non observation des prescriptions sur l'utilisation des joueurs d'autres clubs	18 à 61€
Non établissement d'une feuille de match officielle	15.00€
Epreuve non conforme aux règlements officiels sans déclaration	18 à 61€
Match contre association non affiliée	15.00€

✓ Accompagnement équipes de jeunes

Absence de dirigeant équipe jeunes	15.00€
------------------------------------	--------

✓ Désordre sur le terrain

Absence de mesures pour assurer la sécurité sur le terrain	60 à 305€
Non accompagnement des arbitres	30.00€

✓ Pénalisations

1er avertissement	12.00€
2e avertissement	24.00€
3è avertissement	24.00€
Carton blanc	20.00€
Ouverture de dossier disciplinaire (rapport et exclusion)	48.00€
Ouverture de dossier disciplinaire (par le club signataire de la convention)	24.00€
Ouverture de dossier disciplinaire donnant lieu à instruction	70.00€

✓ Joueurs sélectionnés

Club conseillant à un de ses joueurs de ne pas accepter la sélection	18 à 30€
Organisation de match dans le périmètre par la LGEF ou le DMF (en cas de match interrégional)	107.00€
Non établissement d'une feuille de match officielle	100.00€

RÈGLEMENTS SPORTIFS DES COMPÉTITIONS DU DMF

Chapitre 3 : Forfaits

✓ Indemnités (Art. 2.1) à verser au club adverse (déclaration à faire 7 jours avant la date de la rencontre)

D1 + D1F	75.00€
D2 + D2F	61.00€
D3	53.00€
D4	38.00€
Coupe de MOSELLE et Coupe de MOSELLE des Réserves seniors	55.00€
Coupe de MOSELLE Féminines seniores	55.00€
Jeunes à 11	30.00€
Coupes de Moselle Jeunes et Féminines Jeunes	30.00€
U13 + U13F	30.00€
Foot d'animation	11.00€
Vétérans - loisir	17.00€

Les frais d'arbitrage et de délégation éventuels sont à la charge du club de l'équipe déclarant forfait

✓ Amendes à verser au DMF pour un forfait en championnat et en coupe

D1 + D1F	38.00€
D2 + D2F	29.00€
D3	27.00€
D4	23.00€
Coupe de MOSELLE et Coupe de MOSELLE des Réserves seniors	30.00€
Coupe de MOSELLE Féminines séniors	30.00€
U13 et U13F	30.00€
Jeunes à 11	30.00€
Coupe de Moselle Jeunes et Féminines Jeunes	15.00€
Foot d'animation	11.00€
Vétérans - loisir	17.00€

✓ Amendes pour forfait général (art. 2.4)

D1 + D1F	76.00€
D2 + D2F	61.00€
D3	53.00€
D4	46.00€
Jeunes à 11	30.00€
U13 et U13F	30.00€
Foot animation	15.00€
Vétérans - loisir	25.00€

✓ Terrains impraticables (art. 3.6)

Visite de terrain	0.423€/km
Non respect de la procédure d'urgence	30.00€

✓ Heures et ordre des rencontres (art. 7.5)

Demande de dérogation formulée à moins de 7 jours de la date du match	
Foot à 11 et U13	38.00€
Foot d'animation	8.00€

✓ Couleur des maillots (art. 8.1.2)

Maillot non numéroté de 1 à 99	1.00€
Club ne jouant pas avec ses couleurs déclarées	5.00€

✓ Drapeau de touche (art. 8.3)

Absence après 1er avertissement	5.00€
---------------------------------	-------

✓ Boîte de secours (8.4)

Manque de boîte de secours	10.00€
----------------------------	--------

✓ Feuilles de match (art. 9.2.7)

Feuille de Match Informatisé (FMI)	
• Club à l'origine de la non-utilisation	25.00€
• Non envoi après clôture	10.00€
• Défaillance de la tablette	25.00€
• Non envoi d'une feuille de match papier en cas de défaillance de la FMI	20.00€
• Envoi tardif feuille de match papier	20.00€
• Feuille incomplète	12.00€

✓ Droit de réserve (art. 9.5)

Droit de réserve (y compris technique), réclamation, évocation	25.00€
Rétrocession club adverse si gain de cause	30.00€
Frais de procédure	20.00€

Chapitre 4

✓ Réglementation (art. 4.1)

Club ayant fait jouer un joueur non licencié ou non qualifié pour la catégorie intéressé y compris foot à 8, à 5 ou à 4	40.00€
En cas de récidive de cette infraction	60.00€
Infraction à l'art. 168 des RG de la FFF	10.00€
Joueur qualifié pour un club du DMF jouant dans un club non affilié	15.00€
Joueur participant à plusieurs rencontres (art. 151 et 215 des RG de la FFF)	76.00€
Non présentation de la feuille de match de l'équipe 2, de l'équipe 3 et suivantes	30.00€
Feuille de match incomplète	12.00€

Chapitre 5

✓ Appels

Frais de dossier d'une affaire administrative	65.00€
Frais de dossier d'une affaire disciplinaire	110.00€
Remboursement des frais d'une affaire administrative	65.00€
Remboursement des frais d'une affaire disciplinaire	110.00€

COUPES DE MOSELLE

✓ Art 12

Non-port des équipements fournis par le partenaire	50.00€
--	--------

RÈGLEMENTS FUTSAL

☑ Forfaits (art. 13)

Indemnité au club organisateur

Championnats Futsal MOSELLE seniors et féminines seniors	60.00€
Coupe Futsal MOSELLE Seniors et féminines	60.00€
Championnats Futsal MOSELLE Jeunes et féminines jeunes	40.00€
Coupes Futsal MOSELLE Jeunes et féminines jeunes	40.00€

Amendes à verser au DMF

Championnats Futsal MOSELLE seniors et féminines seniors	35.00€
Coupe Futsal MOSELLE Seniors et féminines seniors	35.00€
Championnats Futsal MOSELLE Jeunes et féminines jeunes	30.00€

En cas de forfait général tant en championnat qu'en coupe : les amendes sont doublées

Réglementation des épreuves Futsal organisées par les clubs : non-respect de la réglementation	76.00€
Réglementation concernant les finales futsal : amende pour absence ou non représentation lors de la remise des récompenses	50.00€

STATUTS DU DISTRICT MOSELLAN DE FOOTBALL

☑ Art. 9.2

Cotisation annuelle des "Membres individuels"	10.00€
---	--------

☑ Règlement des terrains

Agréments, confirmation de visite périodique réglementaire, changement de catégories	
• Catégories 5 et 6	26.00€
• Catégories 3 et 4	50.00€
• Frais de contrôle de l'éclairage pour compétitions DMF et LGEF	54.00€

☑ Conseil des éducateurs

Seconde absence à une convocation	75.00€
-----------------------------------	--------

☑ Statut mosellan de l'arbitrage

Droit de mutation des arbitres si l'arbitre était présent au moins 5 ans au club ou s'il a été formé par le club	500.00€
Part virée sur le compte du club quitté	300.00€
Part due au DMF	200.00€

DMF

STATUT MOSELLAN DES JEUNES

☑ Pénalités au regard de l'art 5.2.2 (obligations)

• Equipe représentative en D1	250.00€
• Equipe représentative en D2	200.00€
• Equipe représentative en D3	150.00€
• Equipe représentative en D4	100.00€

FOOTBALL D'ANIMATION : U7, U9 ET U11

Amende pour refus d'organiser un rassemblement ou un plateau	80.00€
Indemnité pour l'organisation de plus d'un rassemblement ou d'un plateau	80.00€
Forfait non-excuse à un rassemblement ou à un plateau	10.00€

CAISSE DE PÉRÉQUATION

Contribution forfaitaire à la charge du club de D1 recevant	180.00€
---	---------